



Guide Patrimoine Solidaire

*pour transmettre
un avenir **sans cancer***

**Legs
Donations
Assurances-Vie**



Institut régional du **Cancer**
Montpellier | Val d'Aurelle

Sommaire

Le mot du Directeur Général de l'ICM.....	p 3
L'ICM, une histoire contre le cancer	p 4/5
Transmettre l'espoir d'un monde sans cancer.....	p 6
Votre générosité au service de la recherche.....	p 7
Le Legs comme empreinte éternelle de votre générosité	p 8/9
La Donation, transmettre aujourd'hui.....	p 10
L'Assurance-vie, un investissement durable et solidaire.....	p 11
L'ICM répond à vos questions.....	p 12
Témoignages	p 14
Nos engagements.....	p 15
Votre contact privilégié	p 16

*Ce que nous faisons
pour nous-mêmes
meurt avec nous.
Ce que nous faisons
pour les autres
est immortel.*

Albert Pine

Le meilleur héritage que vous pouvez transmettre aux générations futures est l'espoir **d'un avenir sans cancer.**

Chère Madame, cher Monsieur,

Plus de 90 ans de lutte contre le cancer ici dans notre région et toujours la même envie, la même motivation, le même courage... L'Institut du Cancer de Montpellier - Val d'Aurelle ne dévie pas de sa raison d'être : **guérir ces hommes, ces femmes et ces enfants, touchés par un cancer aussi injuste que brutal et leur permettre de vivre sans souffrance.**

Commencé en 1923, ce combat contre la maladie n'a d'égal que l'expertise de nos médecins et de nos chercheurs qui inventent au quotidien les thérapies de demain. Car oui, c'est bien la recherche qui transforme l'espoir en victoire face à la maladie.

Grâce à elle, nous guérissons aujourd'hui plus d'un cancer sur deux ! Grâce à elle, nous sauvons des vies. Mais pour poursuivre notre mission et innover chaque jour un peu plus, nous avons besoin de vous, aujourd'hui et demain.

Faire un legs, une donation ou souscrire une assurance-vie en faveur de l'ICM, c'est faire un acte chargé de sens, de solidarité, tout en immortalisant votre patrimoine.

Je vous invite ainsi à découvrir ce guide qui vous accompagnera dans votre volonté de transmettre aux générations futures **un avenir sans cancer.**

De la part des chercheurs, des médecins, des patients et de toute l'équipe de l'ICM, je vous remercie chaleureusement de votre soutien.



Pr. Marc Ychou
Directeur Général



L'ICM, une histoire contre le cancer

L'Institut du Cancer de Montpellier est un des plus anciens Centres de Lutte Contre le Cancer. Il a été créé en 1923 sous l'impulsion du Professeur Emile Forgue qui consacre alors 5 lits de l'hôpital public Saint-Eloi aux personnes touchées par un cancer.

En 1945, le Général de Gaulle signe l'Ordonnance N°45-2221 conférant au centre un statut propre. La lutte contre le cancer s'institutionnalise.

Faite d'espoir et de victoires, l'histoire du centre ne va cesser d'être alimentée par des hommes au dévouement et à l'éminence remarquables. Paul Lamarque, Claude Romieu, Henri Pujol, Claude Solassol ou Jean-Bernard Dubois... Tous ces Professeurs de renom ont façonné l'identité du centre jusqu'à ce qu'il devienne le centre de référence de la région dans la prise en charge des patients atteints de cancers et dans la recherche en cancérologie.

Le patient au cœur de nos priorités

Aujourd'hui dirigé par le Professeur Jacques Domergue, l'ICM a l'ambition d'offrir à chaque patient le traitement le mieux adapté à sa situation grâce à une médecine spécialisée, individualisée, basée sur une connaissance approfondie et multidisciplinaire des cancers. Situé au cœur de notre région, l'ICM est un établissement dont le rayonnement est national, voire international. Etablissement à but non lucratif reconnu d'utilité publique, l'ICM est habilité à recevoir des dons, legs et donations exonérés de droits de mutation.

Tout un chacun peut ainsi s'impliquer pour sa santé et celle des générations futures, en faisant un don à l'ICM.

90 ans de lutte contre le cancer, retour sur les dates clés

D'une petite unité de l'Hôpital Saint-Eloi à un campus dédié à la cancérologie

1923

- > Un arrêté ministériel crée le Centre régional de lutte contre le cancer de Montpellier en individualisant 5 lits au sein de l'hôpital.

1935

- > Dans la même enceinte hospitalière, construction du Pavillon «Clinique Curie» abritant 80 lits et un service de curiethérapie et radiothérapie.



1939

- > Le Professeur Paul Lamarque devient le Directeur Général du Centre de lutte contre le cancer de Montpellier.



1963

- > Le Professeur Claude Romieu est nommé Directeur Général. Le Centre, avec la création de consultations locales et régionales, concrétise la vocation régionale de l'établissement.



1976

- > La croissance des activités et la vétusté des locaux du Centre Paul Lamarque rendent nécessaire la création d'un nouveau Centre moderne, capable de répondre aux besoins cancérologiques de la région. Le transfert des activités vers la zone nord de Montpellier (Zolad) se fera par tranches dont la première est le pavillon d'hospitalisation Val d'Aurelle.

1945

- > Le 1^{er} octobre 1945, le Général de Gaulle signe l'ordonnance n° 45-2221 relative à l'organisation des Centres de lutte contre le cancer et à leur réglementation, ordonnance donnant le statut de Centre régional de lutte contre le cancer au service de Montpellier.

1981

- > Nomination du Professeur Henri Pujol au poste de Directeur Général.



1997

- > Nomination du Professeur Jean-Bernard Dubois au poste de Directeur Général. Construction d'un bâtiment de Recherche de 1500 m² et installation des équipes de recherche dans ce nouveau bâtiment.



2011

- > Le Professeur Jacques Domergue est nommé Directeur Général du Centre. Ouverture d'un nouvel Hôpital de jour de 36 places et d'un service de Chirurgie ambulatoire dédié avec 2 salles de bloc, 2 salles d'endoscopie et 12 lits.



2013

- > Le CRLC Val d'Aurelle Paul Lamarque change de nom et devient l'ICM - Institut du Cancer de Montpellier.

2014

- > Inauguration du 3^{ème} bâtiment de recherche en partenariat avec la région Languedoc-Roussillon, le Conseil Général de l'Hérault, l'Université Montpellier I et l'Inserm.

2016

- > Nomination du Professeur Marc Ychou au poste de Directeur Général

L'expertise en cancérologie

L'ICM fait partie des 20 Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) membres du groupe UNICANCER, premier groupe hospitalier exclusivement dédié au cancer. Etablissement de Santé Privé d'Intérêt Collectif (ESPIC), il a pour missions le **soin**, la **prévention**, la **recherche** et l'**enseignement** en cancérologie.

Son organisation est résolument orientée vers le patient et la recherche de l'excellence.

Médecins, soignants et chercheurs travaillent ensemble, main dans la main, pour garantir une prise en charge globale et efficace du patient.

Pour faciliter la collaboration entre les professionnels et le développement de nouveaux projets, **4 entités dédiées à la cancérologie sont regroupées sur un même site**, au cœur de notre région :

UN ÉTABLISSEMENT DE SOINS

145 lits d'hospitalisation complète
36 lits en hospitalisation de jour
113 médecins
65 000 consultations par an
31 000 patients par an

UN CENTRE DE RECHERCHE

(Institut de Recherche en Cancérologie de Montpellier - IRCM)

16 équipes de recherche mixtes
ICM/INSERM/UM1
200 chercheurs

UN CENTRE DE PRÉVENTION

Epidaure

Près de 13 000 personnes
(enfants et adultes)
bénéficient chaque année
d'actions de prévention

UNE ÉCOLE DU CANCER

83 internes et médecins
étrangers par an
118 étudiants infirmiers par an
99 étudiants manipulateurs
électro-radiologie par an

Témoignages

En tant que chercheur et médecin, notre objectif est d'étudier des mécanismes d'action et de résistance à différents médicaments et proposer des thérapies ciblées, individualisées, afin d'optimiser les chances de guérison des patients.

Nous travaillons d'ailleurs ensemble sur un même campus, pour faire bénéficier nos patients, le plus rapidement possible, de nos découvertes.

Ainsi, pour garantir la pérennité et le développement des projets comme le nôtre, nous devons faire appel à la générosité du public.

Par une donation ou un legs, les donateurs de l'ICM deviennent des acteurs du cercle vertueux de la lutte contre le cancer : pour vaincre la maladie, les patients ont besoin que la recherche avance à grands pas ; pour la faire avancer, nous, les chercheurs et les médecins, avons besoin de vous.



Christian Larroque
Chercheur en cancérologie



François Quenet
Chirurgien

Transmettre l'espoir d'un monde sans cancer

Depuis plus de 90 ans, les hommes et les femmes qui travaillent pour l'Institut du Cancer de Montpellier s'efforcent de rendre concret **l'espoir d'un monde sans cancer**.

Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons tous nous unir pour lutter contre cette maladie qui menace les êtres qui nous sont chers.

Luttez contre le cancer...

Le cancer représente la 1^{ère} cause de mortalité en France. Dans notre région le nombre de cancers augmente, proportionnellement à la population. Chaque jour, plus de 1000 personnes découvrent leur cancer et près de 400 malades en décèdent.

Derrière ces chiffres, il y a des visages : celui d'un ami, d'un parent, d'un conjoint ou d'un enfant... Notre région n'est pas épargnée : **chaque jour 20 personnes succombent du cancer !**

L'ICM a besoin de ressources pour :

- > Financer ses travaux de recherche les plus prometteurs
- > Acquérir des équipements de pointe
- > Transférer plus rapidement les résultats de la recherche aux patients
- > Sauver toujours plus de vies !

...En soutenant l'expertise de nos équipes

L'une des spécificités de l'ICM est d'abriter, dans un même lieu, les patients, les équipes médicales et les chercheurs.

Nos médecins ont ainsi la possibilité de faire bénéficier les patients des dernières avancées scientifiques pour le diagnostic et le traitement de la maladie.

... Près de chez vous, en toute transparence

Chaque année, l'ICM prend en charge plus de 30 000 personnes venant de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, de la Lozère, des Pyrénées Orientales et même d'ailleurs. Situé au Nord de Montpellier, près des facultés et des hôpitaux, l'ICM bénéficie d'un savoir-faire scientifique et médical optimal.

De votre soutien à la concrétisation des projets de recherche

Le Pr. David Azria, Responsable du Département de Radiothérapie de l'ICM, a mis au point un test de « radiosensibilité » permettant de mieux personnaliser les traitements et de mieux guérir les patients. Grâce à une simple prise de sang, il est désormais possible de prédire quels sont les patients atteints de cancer qui souffriront de complications et d'effets secondaires à long terme suite à un traitement par radiothérapie.

Cette innovation applaudie internationalement est née d'un projet de recherche mené ici, à l'ICM. Ce projet, comme tant d'autres, n'aurait pas pu aboutir sans le précieux soutien des donateurs.



Pr. David Azria
Directeur Scientifique

Faire un legs, une donation, une assurance-vie à l'Institut du Cancer de Montpellier, c'est lutter efficacement contre le cancer et permettre des victoires contre la maladie

Votre générosité au service de la recherche

La recherche est essentielle dans la lutte contre le cancer, grâce à elle, nous pouvons aujourd'hui guérir plus d'un cancer sur deux !

La recherche c'est, avant tout, des experts scientifiques et des médecins qui déterminent et mettent en œuvre de nouvelles thérapies et de nouvelles techniques pour sauver plus de vies. Sur le campus de l'ICM, ce sont ainsi près de 200 chercheurs qui sont mobilisés.

Mais la recherche c'est aussi des donateurs qui permettent le financement de programmes ou l'acquisition de nouveaux matériels de haute technologie. Ainsi, chaque soutien est utilisé très concrètement pour favoriser de nouvelles découvertes majeures dans la lutte contre le cancer.

Chaque soutien est 100% utile et bénéficie au final aux patients.

Les objectifs de la recherche à l'ICM

Les travaux de nos équipes de chercheurs ont pour objectifs de :

- > Mettre en lumière les **causes génétiques et environnementales** qui sont à l'origine des cancers ;
- > **Améliorer le dépistage, le diagnostic et le pronostic** des cancers ;
- > **Développer des thérapies personnalisées** pour agir efficacement sur les cellules cancéreuses tout en diminuant les effets secondaires ;
- > **Innover pour inventer les thérapies de demain.**

Nos équipes développent ainsi des projets de recherche fondamentale, source de connaissance et d'innovation, jusqu'aux projets de recherche clinique, en passant par la recherche translationnelle. Il s'agit de projets d'excellence, porteurs d'espoir.



Le legs comme empreinte éternelle de votre générosité

Exprimer votre générosité par un legs* à l'ICM, démarre par une volonté individuelle de transmettre une partie ou la totalité de vos biens au bénéfice de la lutte contre le cancer. Pour que cette volonté se concrétise, elle doit faire l'objet d'un testament qui exprime clairement vos dernières volontés.

Les dispositions testamentaires ne deviendront effectives qu'après votre décès, et pourront être modifiées ou annulées à tout moment.

Il s'agit donc de la façon idéale d'immortaliser votre transmission par un apport concret à la recherche en cancérologie.

Choisir le legs idéal :

La totalité de votre patrimoine : ce type de disposition testamentaire prend le nom de legs universel. Par ce biais vous désignez une ou plusieurs personnes physiques ou morales comme étant héritier(s) de l'intégralité de votre patrimoine.

Le choix d'un legs universel à l'ICM est envisageable si vous ne disposez pas d'héritier réservataire (descendant ou ascendant direct - enfant, petit-enfant, parent - à qui la loi confère une partie obligatoire de l'héritage).

Une partie de votre patrimoine : ce type de disposition testamentaire prend le nom de legs à titre universel. Par ce choix, vous donnez une quote-part de votre succession (la moitié, un quart de vos biens..), la part restante, que l'on appelle « réserve », revient à vos héritiers.

Un ou plusieurs biens/objets/somme d'argent précis : ce type de disposition testamentaire prend le nom de legs particulier.

Il est important de prendre le temps réfléchir sur vos volontés.

N'hésitez pas à en parler avec vos proches ou vous faire conseiller par un notaire. Si vous le souhaitez, l'ICM vous accompagnera dans vos démarches en toute discrétion.

Comment donner à l'ICM en respectant la part réservée à vos héritiers ?



Héritiers en ligne directe *	Part réservataire **	Quotité disponible*** pour soutenir l'ICM
1 enfant ou son / ses descendant(s)	1/2 de la succession	 1/2 de la succession
2 enfants ou leur(s) descendant(s)	2/3 de la succession	 1/3 de la succession
3 enfants et plus ou leur(s) descendant(s)	3/4 de la succession	 1/4 de la succession
Un conjoint mais aucun enfant(s) ou descendant(s)	1/4 de la succession	 3/4 de la succession

* Héritiers en ligne directe : enfant ou descendant direct, ascendant direct, ou conjoint survivant en l'absence d'enfant.

** La part réservataire : correspond à la part de l'héritage déterminée par la loi qui revient aux héritiers directs.

*** La part de votre patrimoine dont vous pouvez disposer pour soutenir la recherche en cancérologie prend le nom de quotité disponible.

En l'absence d'héritiers réservataires, vous pouvez disposer librement de votre patrimoine et léguer la totalité de votre patrimoine aux personnes physiques (frère, sœur, cousin..) ou morales (ICM, associations, fondations...)

Comment rédiger votre testament ?

Un testament est un acte individuel par lequel vous disposez par écrit de vos biens lors de votre succession. Il existe deux types de testaments :

Le testament olographe

Il est rédigé, daté et signé de la main du testateur en entier.

Vous pouvez le conserver, cependant il est vivement conseillé de le déposer chez un notaire en lui demandant de l'enregistrer au Fichier Central des dispositions de dernières volontés.

Il coûte environ 40 €.

Le testament authentique

C'est la forme qui protège le mieux vos dernières volontés.

Il est dicté devant un notaire en présence de deux témoins ou devant deux notaires. **Il coûte environ 180 €.**

Voici quelques exemples de testaments portant les mentions légales essentielles.

*Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.
Je soussigné(e) demeurant à, né(e) le à*

Legs universel à l'ICM

... institue pour mon légataire universel l'Institut du Cancer de Montpellier ayant son siège au 208 Avenue des Apothicaires, 34 298 Montpellier - Cedex 5.

Legs à titre universel à l'ICM

*... institue pour mon légataire à titre universel l'Institut du Cancer de Montpellier ayant son siège au 208 Avenue des Apothicaires, 34298 Montpellier - Cedex 5.
Je lui lègue XX % de mes biens qui composeront ma succession à mon décès.*

Legs à titre particulier à l'ICM

*... institue pour légataire à titre particulier l'Institut du Cancer de Montpellier ayant son siège au 208 Avenue des Apothicaires, 34298 Montpellier - Cedex 5.
Je lui lègue XXX€ / ma maison située à (adresse) / mes bijoux...*

Dans tous les cas, il est conseillé de prendre contact avec votre notaire ou de prendre contact avec l'ICM (voir page 16).

La Donation, transmettre aujourd'hui

Reconnu d'utilité publique, l'Institut du Cancer de Montpellier est habilité à recevoir des donations qui participent activement à l'accomplissement de ses missions.

Qu'est-ce qu'une donation ?

Une donation est un acte notarié par lequel vous transmettez de votre vivant les biens que vous souhaitez mettre au service de la recherche en cancérologie.

Donation en pleine propriété

Vous donnez à l'ICM l'intégralité d'un bien de votre choix.

Donation en nue-propriété

Vous cédez à l'ICM la nue-propriété du bien choisi, en conservant de votre vivant son usufruit (ex. occuper votre bien immobilier, percevoir les loyers).

Donation temporaire d'usufruit

Vous cédez pour une durée de 3 ans ou plus, tout ou partie des revenus générés par le bien choisi. (ex. loyers, intérêts générés par un portefeuille d'actions, etc.)



Que pouvez-vous donner ?

Vos biens immobiliers, objets de valeur, sommes d'argent, portefeuille d'actions, biens meubles, entre autres, peuvent être transmis en tant que donation à l'ICM. Il est important de prendre en compte la part de vos éventuels héritiers réservataires (voir page 8).

Comment faire ?

Nous vous invitons à contacter notre service Relations Donateurs (voir page 16), qui, en collaboration avec votre notaire, vous conseillera en toute confidentialité.

Votre donation à l'ICM vous donne le droit à des avantages fiscaux non négligeables :

- *Les revenus de votre donation temporaire d'usufruit seront exonérés d'impôts.*
- *Pour une donation en pleine propriété ou en nue-propriété, vous réduisez vos impôts sur le revenu de 66% de la valeur de la donation, dans la limite de 20% du revenu imposable.*

L'assurance-vie, un investissement durable et solidaire

En désignant comme bénéficiaire de votre assurance-vie l'Institut du Cancer de Montpellier, vous donnez du sens à votre épargne.

Qu'est-ce qu'une assurance-vie ?

L'assurance-vie est un contrat d'épargne auprès d'une banque ou d'une compagnie d'assurance, et un placement fiscalement avantageux qui peut être modifié à tout moment.

Que pouvez-vous donner ?

Il n'y a pas de montant minimum pour les contrats d'assurance-vie. Votre générosité, quel que soit le montant, est indispensable pour l'avancement de la recherche et permettra de donner plus d'espoir à nos patients.

L'ICM est un organisme reconnu d'utilité publique, ainsi le capital transmis est exonéré de droits de succession ainsi que de tout impôt.

Comment faire ?

Quel que soit votre contrat, vous pouvez transmettre votre épargne à la personne physique ou morale de votre choix en cas de décès. Il suffit simplement de le spécifier dans la clause « bénéficiaire » présente dans l'ensemble de contrats d'assurance.

Il est préférable de communiquer l'identité du bénéficiaire à son entourage.

La désignation du bénéficiaire est une démarche assez souple et facile à réaliser, voici trois exemples :

ICM comme unique bénéficiaire

Je désigne pour bénéficiaire l'Institut du Cancer de Montpellier ayant son siège au 208 Avenue des Apothicaires, 34298 Montpellier - Cedex 5.

Plusieurs bénéficiaires, dont l'ICM

Je désigne pour bénéficiaires l'Institut du Cancer de Montpellier ayant son siège au 208 Avenue des Apothicaires, 34298 Montpellier - Cedex 5. pour (moitié, deux tiers...) et Monsieur X, demeurant à (adresse) pour l'autre (moitié / tiers).

ICM, bénéficiaire en second rang

Je désigne pour bénéficiaire Mme. X, et, en cas de décès de cette dernière, l'Institut du Cancer de Montpellier ayant son siège au 208 Avenue des Apothicaires, 34298 Montpellier - Cedex 5.

Nous vous invitons à contacter notre service Relations Donateurs (voir page 16), qui en collaboration avec votre banque ou compagnie d'assurance, vous conseillera en toute discrétion.

Les réponses à vos questions

Vous trouverez ci-dessous des exemples de questions qui nous sont fréquemment adressées concernant la transmission. Si vous souhaitez avoir plus de détails, ou si vos questions ne sont pas dans cette liste, notre équipe reste disponible pour vous aider, vous conseiller en toute discrétion et sans engagement.

Est-ce que je dois toujours faire intervenir un notaire ?

- **En cas de legs** : ce n'est pas une obligation, cependant nous le recommandons vivement.
- **En cas de donation** : il est obligatoire d'avoir recours à un notaire.
- **En cas de souscription à une assurance vie** : ce n'est pas obligatoire, vous pouvez le faire auprès de votre banque ou d'un assureur. Nous vous conseillons de spécifier dans votre testament l'existence de ce(s) contrat(s).
Les Frais de Notaires sont à votre charge.

Puis-je modifier le contenu de mon testament et le compléter par un legs en faveur de l'ICM ?

C'est tout à fait possible car le testament ne prend effet qu'au décès de la personne. Vous pouvez donc le modifier par la rédaction d'un document qui amendera le testament. Une autre option est de le réécrire en commençant par : « Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure » et en incluant votre legs à l'ICM.

Puis-je faire un legs à l'ICM sans léser mes héritiers en ligne directe ?

Il est possible de transmettre votre succession à vos héritiers tout en soutenant l'ICM. En fonction de votre situation familiale vous pouvez donner soit une partie, soit l'intégralité de votre succession, comme détaillé en page 8.

Qu'est-ce que la part réservataire ?

Il s'agit de l'héritage déterminé par la loi qui revient aux héritiers directs, c'est-à-dire les ascendants (père, mère, grands-parents, ...) et les descendants directs d'un défunt (enfants, petits-enfants, ...). Les héritiers collatéraux (frère, sœur, oncle, tante, cousin, ...) ne sont pas des héritiers réservataires, vous pouvez donc choisir librement la part de votre patrimoine que vous souhaitez léguer. Pour plus d'information, regardez la page 8 ou n'hésitez pas à nous contacter.



Nous souhaitons léguer notre maison à l'ICM mais en protégeant celui d'entre nous qui restera, pour qu'il puisse y habiter jusqu'à la fin. Est-ce possible ?

Effectivement, cela est possible et assez facile à mettre en place.

Il suffit que chacun d'entre vous rédige son testament sur une feuille distincte de la manière suivante :

Je soussigné(e)....., demeurant à, institue l'Institut du Cancer de Montpellier, domicilié au 208 Avenue des Apothicaires, 34 298 Montpellier cedex 5, légataire à titre particulier de ma maison, sous réserve de l'usufruit au profit de mon épouse (époux).

Dois-je en parler à ma famille ?

Vous n'avez pas l'obligation de le faire, toutefois nous vous conseillons de partager votre geste car il est très noble.

Nous sommes prêts à vous accompagner et à leur présenter les projets qui seront accomplis grâce à votre générosité.

Nous recevons souvent des legs pour lesquels la famille est informée et se sent fière de cet acte honorable et désintéressé.

Est-il possible de visiter votre centre de recherche ?

Notre service Relations Donateurs organisera avec plaisir une visite des locaux et vous fera rencontrer nos équipes de recherche.

N'hésitez pas à nous contacter pour organiser cette rencontre.

Comment être sûr que l'ICM respectera mes dernières volontés ?

L'ICM met tout en œuvre afin de respecter scrupuleusement les volontés de nos testataires.

Nous vous conseillons de nous contacter si vous désirez formaliser notre engagement.

Puis-je faire un legs à l'ICM sans léser mes héritiers indirects ?

C'est possible et très avantageux fiscalement.

A titre d'exemple, Monsieur F. souhaite faire un legs universel de 200 000€ à un héritier indirect, Madame M.

	Droits de succession	Montant transmis à Mme M.	Montant transmis à l'ICM
Option 1 : Legs universel à Mme M.	$200\,000\text{€} \times 60\%$ = 120 000 €	$200\,000\text{€} - 120\,000\text{€}$ = 80 000€	0 €
Option 2 : Legs universel à l'ICM avec charge de transmettre à Mme M. un legs particulier net de frais de 80 000€	$80\,000\text{€} \times 60\%$ = 48 000 €	80 000€	$200\,000\text{€}$ $(48\,000\text{€} - 80\,000\text{€})$ = 72 000 €

Témoignages



Je m'appelle Annie. J'ai 67 ans, je suis mariée avec deux filles jumelles et deux petites-filles de 9 et 13 ans.

Il y a trois ans, on m'a découvert un cancer du sein. J'étais alors dans une détresse totale mais mon mari était là, à mes côtés. J'ai alors décidé de me battre, pour lui, pour ma famille.

J'ai choisi l'ICM pour mes soins. J'avais entendu dire que c'était un Centre référent pour le traitement du cancer.

Là-bas, j'ai bénéficié d'une prise en charge personnalisée. Les médecins ont été à l'écoute. Leur gentillesse et leurs explications ont rendu les « choses » moins compliquées. Aujourd'hui, je ne suis ni guérie, ni même en rémission, mais la Recherche en cancérologie travaille pour moi. Je fais confiance à tous les chercheurs et à tous les médecins qui étudient, vont de réunions en congrès, pour me donner les meilleurs traitements.

Je sais que pour financer ces projets de Recherche en cancérologie, qui sont porteurs et innovants, il faut faire preuve de solidarité. En fait, les dons sont indispensables pour développer la recherche.

Moi, je donne à titre personnel, en me demandant combien de personnes vont vivre grâce à mes dons.

Si tout le monde donnait, peut-être que demain, nous serons tous guéris ; je serai guérie ?



Le notaire est le professionnel qualifié pour accompagner les personnes qui souhaitent mettre leur générosité au service de la recherche contre le cancer dans notre région.

Votre notaire peut vous accompagner pour mettre en place un legs, une donation ou une assurance-vie, en toute sécurité et confidentialité, en apportant une expertise certaine.

Ainsi, tout ou partie de votre patrimoine peut bénéficier aux patients de l'ICM - Val d'Aurelle, mais également à ses activités de recherche.

N'hésitez pas à en parler à votre notaire !

Maître Grasset Tendero
- Notaire

Lexique

Exonération de droits de succession : Selon l'article 795-4 du Code général des impôts, de par sa qualité d'organisation reconnue d'utilité publique, l'ICM est exemptée des droits de mutation par décès.

Héritiers en ligne directe : enfant ou descendant direct, ascendant direct, ou conjoint survivant en l'absence d'enfant.

Légataire : Personne physique ou morale qui bénéficie d'un legs.

Nue-propriété : droit de disposer de son bien et éventuellement de le modifier ou de le détruire.

Part réservataire : correspond à la part de l'héritage déterminée par la loi qui revient aux héritiers directs.

Personne physique : être humain doté, en tant que tel, de la personnalité juridique.

Pleine propriété : englobe l'usufruit et la nue-propriété d'un bien. Permet de disposer librement d'un bien et d'en percevoir les revenus.

Quotité disponible : part de votre patrimoine dont vous pouvez disposer librement.

Testament : document écrit par lequel une personne dispose de la manière dont ses biens seront distribués après son décès.

Testateur : personne qui fait son testament.

Usufruit : droit de se servir d'un bien ou d'en recevoir les revenus. Pour un bien immobilier, l'usufruit correspond à encaisser des loyers ; dans le cas sur des obligations, d'en percevoir les intérêts.

Nos engagements

Depuis plus de 90 ans, l'ICM ne cesse d'évoluer dans le développement de techniques de pointe pour lutter contre le cancer. Grâce au travail de nos chercheurs et de nos médecins et à la générosité de nos bienfaiteurs, la recherche avance à grands pas.

Au regard du respect que nous avons pour chacun de nos testataires, nous faisons l'engagement de respecter les principes suivants pour toute libéralité nous étant consentie :

Expertise

Nous nous engageons à vous proposer des interlocuteurs professionnels avec une expertise confirmée en termes de transmission de la succession.

Nous travaillons en étroite collaboration avec des notaires afin de mieux vous accompagner dans votre projet de libéralité.

Transparence

Nous nous engageons à respecter les lois en vigueur applicables aux libéralités. Le bienfaiteur et sa famille seront informés en toute transparence de l'utilisation des fonds collectés.

Nos comptes sont validés par un Commissaire aux Comptes et notre rapport d'activité est librement consultable sur notre site internet.

Confidentialité

Nous nous engageons à vous accompagner dans votre projet de libéralité en toute confidentialité et discrétion selon vos volontés, tant au sein de l'ICM qu'à l'extérieur.

Respect des volontés

Nous nous engageons à respecter strictement vos volontés au regard de leur cohérence avec nos missions, valeurs et principes.

Collaboration entre associations

En cas de libéralité consentie entre plusieurs organismes d'intérêt général, ou à but non lucratif, nous nous engageons à travailler en confraternité afin de garantir la meilleure gestion des libéralités.



Votre contact **privilégié**



*Je reste à votre disposition pour répondre en toute confidentialité
à vos questions relatives à **la succession de votre patrimoine**
en faveur de la lutte contre le cancer.*

Ivannick Chataigné

Chargé des relations donateurs et des libéralités

04 67 61 24 44

Ivannick.Chataigne@icm.unicancer.fr

*Ensemble, préparons votre projet
de transmission !*



Parc Euromédecine - 208, avenue des Apothicaires - 34298 MONTPELLIER Cedex 5
Tél. : **+33 (0)4.67.61.31.00** - Fax : **+33 (0)4.67.41.08.59** - **icm@icm.unicancer.fr** - **www.icm.unicancer.fr**